



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 15 Novembre 2010

Date de la convocation 03 Novembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CABRIERES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, M.GOUTTES Gérard, M.Ahmed SERRADJ, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : Mme PUJOL MONNIER Chantal, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, Mme DJUROVIC Aleksandra, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain M.MARTINEZ Christian à M.COSTE Bernard, M.VEDEL Jean-Louis à M.GAIRAUD Francis, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald.</p>		

Objet : Crèche collective – Modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que suite aux évolutions constatées dans le fonctionnement de ce service intercommunal il convient d'apporter certaines modifications au règlement de fonctionnement ainsi qu'au projet d'établissement.

Les modifications portent principalement sur :

- l'augmentation du nombre d'enfants (40 au lieu de 35) accueillis et leur répartition selon les modes d'accueil,
- l'augmentation du personnel en conséquent.

Il précise que ces modifications prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification du règlement de fonctionnement et projet d'établissement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes, et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.